

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille dix sept, le 7 avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

Etaient présents : Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, Monsieur HULAUD Jean-François, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Monsieur CHOUIN Pierre, Mme MALABEUX Isabelle, Mr ROBIN Patrice, Mme DUFEIL Jeanine, Mme BAUDRY Ghislaine, Mr CHOANIER Bernard, Mme VEAUDELET Christelle, Mme DEHLINGER Véronique, Mr TERRIERE Jacques, Mme MAUTAENT Brigitte, Mme GUILLERME Française.

Etaient absentes ou excusées : Monsieur VASPART Michel (pouvoir à Mr David BOIXIERE) Mr GABILLARD Sébastien (pouvoir à Mr Didier JUIN), Mme TARDIF Tiphaine, Mme VAN DIEN Française, Mme BELLANGER Gilberte (pouvoir Mr Jacques TERRIERE) ;

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Christelle VEAUDELET comme secrétaire de séance.

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 2 Mars 2017, est adopté à l'unanimité des membres.

BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Monsieur le Maire, présente le budget de la commune, il n'y a pas d'observation de la part des Membres sur les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Vu le produit fiscal attendu,

Vu les propositions de la commission des Finances du 3 Avril 2017,

Vu la présentation des programmes d'investissement,

Entendu l'exposé de Monsieur David BOIXIERE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents

VOTE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2017 qui s'établit comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses 2 139 987,42 €

Recettes 2 139 987,42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2 220 864,19 €

Recettes 2 220 864,19 €

BUDGET TOTAL : 4 360 851,61 €

BUDGET PRIMITIF 2017 MAISON DE SANTE LAENNEC

Monsieur le Maire, présente le budget de la Maison de Santé Laënnec, il n'y a pas d'observation de la part des Membres sur les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Vu le produit fiscal attendu,

Vu les propositions de la commission des Finances du 3 Avril 2017,

Vu la présentation des programmes d'investissement,

Entendu l'exposé de Monsieur David BOIXIERE, Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents

VOTE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2017 qui s'établit comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses 72 910,84 €

Recettes 72 910,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 202 743,47 €

Recettes 202 743,47 €

BUDGET TOTAL : 275 654,31 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2017

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de 2016 :

-Taxe d'habitation 12,24 %

-Taxe foncière (bâti) 15,81 %

-Taxe foncière (non bâti) 45,90 %

Il explique qu'en ce qui concerne la fixation des taux pour 2017, nous devons tenir compte de la nouvelle politique fiscale suite à la création de Dinan-Agglomération.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) réunie le 30 mars 2017, a retenu le principe d'une intégration fiscale progressive sur 3 ans pour les taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties, associée à une harmonisation des politiques d'abattements sur la taxe d'habitation et un dispositif de neutralisation qui répond à l'objectif de neutralité fiscale et de solidarité adopté dans la chartre de Dinan Agglomération .

La CLET a adopté le principe d'une neutralisation sur 3 ans.

Pour cette année, il vous est proposé d'adopter les taux en tenant compte de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal, à savoir baisse de nos taux.

Entendu cette présentation,

Vu l'avis de la commission des finances du

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents :

DECIDE de baisser les Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

VOTE les taux des taxes comme indiqué ci-dessous :

-Taxe d'habitation	11,69 %
-Taxe foncière (bâti)	15,17 %
-Taxe foncière (non bâti)	43,84 %
- Le produit fiscal attendu est de :	820 996 €

AFFAIRES GENERALES

POINT SUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Jean-François HULAUD informe les Membres que le retard pris est rattrapé, ils ont coulé la partie cuisine ce jour, la semaine prochaine la 2^{ème} chape sera coulée, les branchements des réseaux seront effectués en début de semaine.

Monsieur TERRIERE fait remarquer l'absence d'un panneau d'affichage.

Monsieur HULAUD confirme qu'il a été posé aujourd'hui.

Monsieur PANGAULT projette des photos du site avant le démarrage de la construction depuis le début des travaux.

VALIDATION PIA (Programme d'Investissement d'Avenir)

Monsieur David BOIXIERE confirme aux Membres avoir déposé le projet présenté lors de la Séance du 2 Mars dernier concernant le PIA "Site pilote pour la reconquête de la biodiversité" en lien avec la démarche Economie Vivante et Blé Noir en Pays de Rance initiée sur la commune.

Tout d'abord, il rappelle que les Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA) ont été créés par le Gouvernement en 2010 pour accompagner des projets favorisant l'innovation et la création d'emplois non délocalisables. Dans ce cadre, un appel à projet "Site pilote pour la reconquête de la biodiversité" avait été lancé en Février 2017 par le Commissariat Général à l'investissement, l'ADEME, le Ministère de l'environnement et l'Agence Française pour la biodiversité.

Comme indiqué le 2 mars, la démarche « Economie Vivante et Blé Noir en Pays de Rance » initiée par l'association Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) Emeraude avec plusieurs acteurs de la commune (agriculteurs et entreprise Galettes Bertel) permettait de répondre à plusieurs critères, parmi lesquels :

- Préservation et/ou restauration de la biodiversité,
- Connaissance, sensibilisation et la formation des acteurs locaux.

Il a également rappelé que ce type de projet devait obligatoirement être porté par une collectivité qui pouvait associer des partenaires de toute nature (entreprises, association...).

Le résumé du projet présenté a été adressé à chaque membre du Conseil. Il s'intitule PROJET TERRITORIAL ECONOMIQUE ET ECOSYSTEMIQUE COMMUNE DE PLEUDIHEN-SUR-RANCE. Son résumé est : Développer un modèle de gestion du territoire permettant la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité sur des terrains agricoles, tout en proposant à ces acteurs un modèle économique permettant de répondre à une demande de productions locales de qualité.

Le dossier a été déposé dans les temps auprès de l'ADEME, le 20 Mars 2017. Le budget total est présenté est de 1 966 000 €, la partie éligible par la subvention se chiffre à 879.840 €. La réponse est attendue en Juin prochain.

Mr BOIXIERE annonce l'arrivée d'un stagiaire de la société Reizhan qui va travailler sur ce dossier pendant 3 mois.

Une présentation de ce projet sera réalisée par le CJD Emeraude dans le cadre de la Semaine du Développement Durable de St Malo le 18 Mai prochain au VAUBAN (projection du film « Qu'est-ce qu'on attend ? » puis présentation du projet d'Economie Vivante).

Il confirme que l'enjeu, avec ce PIA, est de proposer un schéma incitateur et pérenne qui favorise la reproductibilité sur d'autres territoires et de faire, ainsi, de la commune de Pleudihen-sur-Rance une référence.

Quelques questions sont posées, les réponses sont apportées par Mr BOIXIERE :

Madame BAUDRY demande ce qu'est la subsidiarité ?

- C'est un principe qui vise, dans notre cas, à profiter au maximum des différents acteurs locaux, de façon à créer des synergies. Par exemple un agriculteur d'une commune voisine a un séchoir, les autres peuvent l'utiliser...

Madame GUILLERME pose 4 questions ?

- 1) Pourquoi vote-t-on pour ce projet, puisqu'en page 3 du document on dit qu'il va commencer en Mars ?
 - Ce document est un résumé car dans le dossier officiel il est indiqué que la première étape c'est de prendre une délibération pour lancer le projet suite à son dépôt en mars.
- 2) Sur le document reçu, il est noté : Confidentiel !
 - Parce qu'il n'est pas encore validé par le Conseil Municipal, il n'a aucune vocation à sortir de ce cadre là.
- 3) Sur le document il est noté « Sans aucun traitement » !
 - C'est : sans intrans, sans amendement ni traitement
- 4) Ce projet pourra-t-il avoir le label bio ?
 - Si on fait du bio on se limite, il faut faire attention, ce qui nous intéresse c'est le développement territorial avant tout, ce qui est produit localement. Il y aura une double marque : la marque de démarche et la marque territoriale.
Le but c'est de produire localement quelque chose de propre.

Conformément à ce qui avait été indiqué lors du Conseil Municipal du 2 mars compte-tenu des délais, le projet devait être déposé pour le 20 mars auprès de l'Ademe mais sa validation devait être actée lors du Conseil Municipal suivant. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter pour valider l'engagement de la commune dans ce projet et d'acter l'avis de celle-ci.

Entendu l'exposé ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents, Sauf :

Madame Christelle VEAUDELET et Monsieur David BOIXIERE qui ne prennent pas part au vote,

Après en avoir délibéré,

DONNE UN AVIS FAVORABLE et VALIDE LE DEPOT DU « PROJET TERRITORIAL ECONOMIQUE ET ECOSYSTEMIQUE COMMUNE DE PLEUDIHEN-SUR-RANCE » dans le cadre de l'appel à projet PIA "Site pilote pour la reconquête de la biodiversité".

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission nautique va se réunir le 20 avril à 14 h 00.

Séance levée à : 23 h 05